

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de St-Côme-Linière Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale, de la susdite municipalité,

Que suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti;

Que toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages et autres deniers sont tenues de les payer dans les trente jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement

DONNÉ à St-Côme-Linière ce dixième jour de février 2020.

MARYANE BÉLANGER, DIRECTRICE GÉNÉRALE/ SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale, résidante à St-Georges, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le dixième jour du mois de février 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour de février 2020

(Directrice générale/ secrétaire-trésorière